

Rectorat de l'académie de Créteil
Secrétariat général
DRRH
Tél : 01 57 02 62 77
Mél : ce.drh@ac-creteil.fr
4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION ACADEMIQUE

Séance du 9 décembre 2024

Ordre du jour :

- Adoption des comptes rendus des séances des 15 septembre 2023, 12 octobre 2023, 4 décembre 2023, 16 janvier 2024, 14 mars 2024 et 21 mars 2024.
- Examen du rapport social unique 2023.
- Questions diverses

Annexe 1 – Liste des participant(e)s

Le CSA-A s'est réuni à 14 heures sous la présidence de Mme Julie BENETTI, rectrice de l'académie.

Mme la présidente ouvre la séance à 14h10, constate que le quorum est atteint et rappelle l'ordre du jour.

M. HUGUET assure le secrétariat de séance.

M. MAHIEUX (FSU) est désigné secrétaire adjoint.

Mme QUINIOU (FSU) ; **MM. ALBAREDE** (FNEC-FP FO), **DUBOIS** (UNSA Education) et **SAUTTEREAU** (SUD Education) ; **Mme DE ARAUJO** (CGT Educ Action) donnent lecture de déclarations liminaires jointes au procès-verbal.

Mme la présidente estime que la mise en œuvre du choc des savoirs nécessite de confier une grande liberté aux équipes dans la définition de l'organisation pédagogique la mieux adaptée aux besoins des élèves, notamment par l'identification des principales difficultés constatées dans l'acquisition des connaissances de base nécessaires à la maîtrise du français et des mathématiques. La constitution de groupes à effectifs réduits permet la mise en place d'une pédagogie différenciée à conditions que les compétences étudiées et les progressions suivies soient les mêmes d'un groupe à l'autre. La diversité des modalités de mise en œuvre observée lors de la mise en place des groupes de besoins doit être perçue de manière positive. Le principe d'autonomie des établissements doit être valorisé dans l'académie. Les chefs d'établissement et corps d'inspection ont largement accompagné ce mouvement. Le ministère évaluera les modalités de mise en place de ces groupes par les établissements et les progrès réalisés par les élèves.

Elle informe qu'un troisième GT se réunira, sous sa présidence, la secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives, le directeur des relations et des ressources humaines, la cheffe de la DPAA et les trois conseillers techniques auprès du recteur, dont le docteur Hachani, afin d'examiner l'ensemble des possibilités facilitant le recrutement de personnels médicaux et psychosociaux, en particulier de médecins scolaires et de prévention.

Concernant l'élaboration de la carte scolaire, elle précise que l'académie en est encore au stade de l'évaluation de la progression des effectifs.

Elle confirme que l'académie mène une politique active de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Elle estime que les propos de Monsieur Sauttereau faisant état d'un « manque de volontarisme de l'académie en la matière constitutif de maltraitance généralisée » sont outranciers et diffamatoires.

Elle souligne l'importance des trois séances annuelles consacrées à l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle dans l'éducation des élèves et la prévention des violences sexuelles et sexistes. Les enseignants bénéficient de ressources pédagogiques dédiées et de formations. Toute contestation par les élèves ou leurs parents de cet enseignement doit être signalée au chef d'établissement.

Concernant la situation évoquée par **M. ALBAREDE**, **Mme LAIR** répond que les moyens attribués aux collègues de Seine-Saint-Denis lui permettent d'assumer amplement le coût habituel des photocopies.

M. CHERFI rappelle qu'une cellule consacrée au traitement des violences sexistes et sexuelles a été mise en place récemment. Des actions de communication sont régulièrement organisées. Par ailleurs, la référente en charge des questions d'égalité et de diversité saisit le rectorat de ces questions, tout en déployant un plan alimenté par les données du RSU.

M. BERAHA indique, concernant le travail en EPLE, que la plupart des académies n'ont pas encore décliné l'accord cadre ministériel en raison de difficultés liées à la politique d'équipement rencontrée avec les collectivités territoriales. L'académie de Créteil, tout comme celles de Paris et Versailles, ne pourra pas mettre en œuvre ce dispositif au 1^{er} janvier 2025. Les difficultés techniques à l'origine de ce ralentissement seront présentées lors d'un prochain GT.

M. MAHIEUX estime que les collègues disposant des connexions et de l'équipement nécessaires devraient être autorisés à effectuer du télétravail.

M. CHERFI répond que ce choix placerait les agents dans des situations très hétérogènes et rappelle que les collectivités territoriales dotent les personnels en ordinateurs fixes.

POINT 1 : Adoption des procès-verbaux des séances des 15 septembre 2023, 12 octobre 2023, 4 décembre 2023, 16 janvier 2024, 14 mars 2024 et 21 mars 2024

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

POINT 2 : Présentation du rapport social unique 2023

Mme CHARLES informe que l'élaboration du RSU a débuté en janvier 2024 par une collecte des données auprès des services contributeurs. La date d'observation s'étend du 31 décembre 2022 au 30 novembre 2023. Deux groupes de travail réunissant les organisations représentant les personnels se sont tenus en amont de l'instance.

Plusieurs changements ont été effectués pendant la réalisation du RSU :

- création, à titre provisoire, d'un chapitre 11, réunissant les données concernant les maîtres de l'enseignement privé, dont les indicateurs ont vocation à être répartis dans les autres chapitres.
- Intégration dans l'édition 2024 de données générées.

- Présentation du RSU 2024 en juin 2025 et organisation du GT après les congés de printemps.

Mme QUINIOU demande l'intégration de la partie indemnitaire du traitement au RSU, en particulier les indemnités les plus importantes, afin de mettre en évidence les inégalités entre les hommes et les femmes dans ce domaine. Elle demande également de joindre des données plus précises concernant les AESH.

M. CHERFI répond favorablement à cette demande sous réserve que l'usage des requêtes puisse être stabilisées.

Mme DE ARAUJO souhaite que le prochain RSU distingue le nombre d'agents reçus par le médecin de prévention suite à une demande de l'administration du nombre d'agents reçus à leur demande (Cf. page 100).

Mme ROUSTAN demande si l'intervention d'étudiants en médecine auprès de la médecine de prévention est toujours d'actualité.

Mme la présidente répond que le recours aux internes de médecine est une piste de travail parmi d'autres.

Mme FOURET demande des éclaircissements sur la formation des enseignants du premier degré (Cf. tableau 72 page 74).

M. MAHIEUX rappelle les conséquences négatives de la suppression de la GIPA sur le traitement des agents de catégorie C, en particulier sur celui des femmes (cf. page 90).

M. CHERFI répond que les agents de catégorie C sont minoritaires au sein de la GIPA, celle-ci concernant essentiellement les agents de catégorie A.

Il précise que les données contenues dans le RSU ont vocation à évoluer et à s'enrichir. Le prochain RSU, portant sur l'année 2024, devrait être achevé en juin 2025.

M. MAHIEUX donne lecture d'une déclaration.

M. CHERFI répond que l'incident évoqué a donné lieu à une enquête pour accident grave de service et que cette situation sera abordée lors de la prochaine réunion de la FS – A.

POINT 3 : Questions diverses

1) Embauche d'AED par des contrats de six mois

M. CHERFI répond avoir rappelé aux chefs d'établissement concernés que la conclusion de ce type de contrat devait être justifiée par des conditions d'exercice particulières. Les contrats conclus à la rentrée doivent comporter un avenant afin d'éviter tout risque de non reconduction en février. Il invite les représentants du personnel à signaler toute situation leur paraissant anormale aux services de gestion compétents.

2) Calendrier de paye des AED rémunérés par le GIP

M. CHERFI répond que le retard de deux jours observé lors de la paye de novembre résulte d'un incident technique survenu à la DDFIP. Les dates de rémunération ne diffèrent pas et un calendrier prévisionnel a été transmis aux établissements.

3) Prime REP attribuée aux agents affectés en CIO et en CMS

Mme TANGUY confirme qu'une partie des agents a perçu l'indemnité allouée au titre de l'année 2023/2024 en novembre et que des situations sont en cours de régularisation.

4) Modalités de versement du CIA exceptionnel aux secrétaires de circonscription

Mme TANGUY rappelle que les critères d'attribution (caractère exceptionnel de l'investissement ou circonstances particulières d'exercice) figurent dans la circulaire académique.

5) Versement de la prime de fidélisation aux agents ne l'ayant pas perçue en octobre

Après avoir rappelé la complexité de ce dispositif et les subtilités de son fonctionnement, **Mme TANGUY** informe que des versements ont été effectués en novembre. Elle invite les agents n'ayant pas obtenu de réponse à leur demande de clarification à saisir le secrétariat de direction de la DPAE.

6) Communication des listes nominatives aux organisations syndicales

Mme CHARLES rappelle que la CADA a limité les informations transmissibles aux nom, prénom, corps et grade de l'agent ainsi qu'à leur affectation, leur échelon et, le cas échéant, à la discipline enseignée. La sécurisation des informations effectuée par la CADA, empêche la communication d'informations supplémentaires, comme le statut de l'agent ou les fonctions exercées.

Mme FOURET rappelle que les agents attendaient une réponse ministérielle.

M. CHERFI répond que le rectorat soumettra cette question au ministère.

7) Montant pivot et modulation du CIA des corps d'inspection

Mme TANGUY rappelle que le montant pivot (1100 €) est fixé au plan national mais que l'académie a modulé certaines primes dans la limite de 1500 € et de 15 % des effectifs d'inspecteurs. L'exercice, non rémunéré au titre d'un autre dispositif, de missions particulières a fait partie des critères utilisés lors de cette modulation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h25.

**POUR LA PRÉSIDENTE
ET PAR DELEGATION**



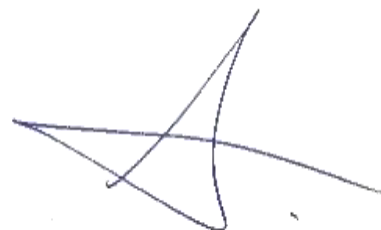
Mehdi CHERFI

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Emeric HUGUET

LE SECRÉTAIRE ADJOINT



Yann MAHIEUX

ANNEXE 1 - LISTE DES PARTICIPANT(E)S

**REPRESENTANT(E)S DE
L'ADMINISTRATION**

NOM et FONCTION	EMARGEMENT	NOM et FONCTION	EMARGEMENT
Mme Julie BENETTI Rectrice de l'académie de Créteil	PRÉSENTE	M. Mehdi CHERFI, secrétaire général	PRÉSENT
Mme Valérie DEBUCHY, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine- et-Marne	PRÉSENTE	M. David BERAHA, secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources humaines	PRÉSENT
Mme Sandrine LAIR, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine Saint Denis	PRÉSENTE	M.XXXX secrétaire général adjoint, en charge du pôle budget et finances	

Mme Anne Marie BAZZO, directrice académique des services de l'éducation nationale du Val de Marne	PRÉSENTE	Mme Francette DALLE MESE, secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives	PRÉSENTE
M. Julien LALIVE, chef de la DPE	PRÉSENT	M. Vincent BENAVENT, secrétaire général adjoint en charge du pôle modernisation informatique et de l'immobilier	
Mme Anne TANGUY, cheffe de la DPAE	PRÉSENT	Mme Elisabeth BOYER, cheffe du SAIO	
Mme Alexandra DEGRAEVE, Doyenne des IA-IPR		Mme Rachel HENRY, adjointe au directeur des relations et ressources humaines	
M. Pascal JAVERZAC, Doyen des IEN 2 nd degré ET-EG-IO		Mme Sonia CHARLES, adjointe au directeur des relations et ressources humaines	PRÉSENTE
Mme Marie-Laure De-Bue, cheffe de l'EAFC			
Mme Yannick LAMBOLEZ, cheffe du PAPP	PRÉSENTE		
M. Charles NAIM, chef de la DE	PRÉSENT		

REPRESENTANT(E)S DU PERSONNEL

MEMBRES TITULAIRES	EMARGEMENT	MEMBRES SUPPLEANTS	EMARGEMENT
Fédération Syndicale Unitaire (F.S.U.)			
Mme Caroline QUINIOU	PRÉSENTE	Mme Annie SCHEIDEL	
Mme Marie-Hélène PLARD		Mme Marion FOURET	PRÉSENTE
Mme Catherine ROUSTAN	PRÉSENTE	Mme Agnès BRIELLES	
M. Yann MAHIEUX	PRÉSENT	M. Mathieu LOGOTHETIS	

FNEC-FP FO			
M. Arnaud ALBAREDE	PRÉSENT	Mme Carima BOUTADJINE	
M. Luc BENIZEAU		Mme Virginie PEROU	
Mme Karima BENSaid		M. Romain MAHLER	PRÉSENT
U.N.S.A. Education			
M Anthony DUBOIS	PRÉSENT	M. Bastien DIAZ	PRÉSENT
CGT Educ'action			
M. Julien MARJAULT		Mme Périne DE ARAUJO	PRÉSENTE

<i>SUD Education</i>			
Mme Johanna CILLAIRE		M Christian SAUTTREAU	PRÉSENT

<i>Invités</i>	
M. Emeric HUGUET	PRÉSENT
M. Pierre Marie GIARD – Chargé de mission auprès du secrétaire général	PRÉSENT